




France relance
Mesure 4B – Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés
et en fin de vie – 2^{ème} appel à projets
Comité de sélection – Ardèche

Le comité de sélection des dossiers reçus dans le cadre de la mesure 4B du plan France Relance s'est tenu le 22 février 2022, de 16h à 17h 30, dans les locaux de la direction départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sous la présidence de Thomas COLLÉAUX, adjoint au chef de service santé, protection animales et environnement.

Présents :

Prénom NOM	Fonction	Signature
Thomas COLLÉAUX	adjoint au chef de service SPAE	
Deborah PREVOST	SRVEL 07	
Julie VIKSON	Association des maires de l'Ardèche	

Excusés

Prénom NOM	Fonction
/	/
/	/

Propos introductifs

Thomas COLLÉAUX rappelle le cadre de la mesure 4B du plan France Relance ainsi que l'objectif de la réunion. Il s'agira d'étudier l'éligibilité des dossiers reçus par le département et de déterminer la ventilation de l'enveloppe allouée au département d'un montant de 70260 euros. CF diaporama.

Dans le cadre de la mesure 4B du plan France Relance, la DDETSP07 a reçu neuf dossiers :

- **deux dossiers de travaux en refuges** pour animaux de compagnie :
- **sept dossiers de campagne de stérilisation.**

Remarques préalables :

- Lorsqu'un dossier déposé n'était pas complet, les pièces manquantes étaient demandées par la DDETSP par courrier, avec un délai allant jusqu'au 16 février pour les fournir.

Étude d'éligibilité des dossiers reçus

Les neuf dossiers sont examinés au regard des critères définis par le cahier des charges publié le 15 décembre 2022 concernant le plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie :

- Neuf dossiers sont jugés éligibles, représentant un montant total de **68 391 € de demandes de subvention** ;

Répartition de l'enveloppe allouée

Les dossiers jugés éligibles représentent un montant de 68 391 € de demandes de subvention (14 819 € de travaux dans les refuges et 53 572 € pour les campagnes de stérilisation), pour un montant d'aide disponible de 70260 €. Soit un excédent de 1 869 €.

Décisions prises par le comité de sélection :

- Sélection des projets

Le comité de sélection a retenu, à l'unanimité, l'ensemble des neuf candidatures éligibles.

Le soutien apporté au projet de l'association Coup de Patte à Rocles, d'investissement dans son refuge, est toutefois conditionné par le comité, aux conclusions d'une inspection de l'établissement qui sera réalisée par la DDETSPP. Il sera apporté uniquement si les non-conformités constatées lors de la dernière inspection de l'établissement en juillet 2021 sont résolues ou en cours de résolution lors d'un nouveau contrôle de l'établissement.

- Montant de la subvention et taux de financement

Parmi les projets portant sur la stérilisation des chats, certaines demandes confondent les dépenses destinées à la fois à la stérilisation et à l'identification. Les dépenses d'identification ne sont pas éligibles et ne peuvent donc pas être aidées. Il est décidé par le comité de sélection de retenir ces projets en réduisant le montant de la subvention en retirant les frais vétérinaires d'identification par tatouage ou puçage.

Le comité de sélection a décidé d'apporter un soutien à hauteur des taux demandés par les porteurs de projets, pour les dépenses éligibles.

Conclusions de la séance

Il est décidé de répartir l'enveloppe allouée entre les dossiers éligibles de la manière suivante :

N°	Porteur de projet	Montant total du projet	Subvention demandée			Subvention accordée		
			Montant total	Frais vétérinaires	Matériel ou travaux	Montant total	Frais vétérinaires	Matériel ou travaux
1	École du chat de Lamastre	7 100 €	7 100 €	4 020 €	3 080 €	3 463 € *	3 463 € *	0 €
2	SPA les Amandiers refuge	6 098 €	6 098 €	0 €	6 098 €	6 098 €	0 €	6 098 €
3	SPA les Amandiers stérilisation	26 073 €	26 073 €	23 625 €	2 448 €	26 073 €	23 625 €	2 448 €
4	Les chats sans famille	4 900 €	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €

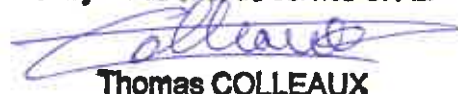
N°	Porteur de projet	Montant total du projet	Subvention demandée			Subvention accordée		
			Montant total	Frais vétérinaires	Matériel ou travaux	Montant total	Frais vétérinaires	Matériel ou travaux
5	Le chat libre de viviers	5 585 €	3 085 €	2 330 €	755 €	2 450 € *	1 695 €*	755 €
6	Refuge coup de patte	10 912 €	8 721 €	0 €	8 721 €	8 721 € **	0 €	8721 € **
7	Refuge coup de patte Stérilisation	10 290 €	10 290 €	10 290 €	0 €	7 300 €	7 300 €	0 €
8	Les chats sans toi...t	6 437 €	6 437 €	2 200 €	4 237 €	6 437 €	2 200 €	4 237 €
9	Eyrieux Chats Libres	10 000 €	9 000 €	4 800 €	4 200 €	4 849 € *	4 500 € *	349 €

* Montants revus après le comité de sélection, pour soustraire les frais vétérinaires d'identification par tatouage ou puçage conformément à la décision du comité.

** Montant accordé sous condition de la levée, après une nouvelle inspection de la DDETSPP, des non-conformités constatées lors de l'inspection de juillet 2021.

Thomas COLLÉAUX

L'adjoint au chef du service SPAE



Thomas COLLEAUX